



Réouverture des plages et sentiers côtiers sur les Caps : attention, fragiles !

Depuis le 11 mai, les accès aux plages et sentiers côtiers ont été ré-ouverts progressivement, y compris sur le territoire du Grand Site de France Cap d'Erquy-Cap Fréhel. Une excellente nouvelle après ces huit semaines de confinement ! Si nous avons tous envie de profiter à nouveau de la nature, il convient d'être très attentifs au respect de la faune et de la flore sur ces sites exceptionnels, qui méritent bien quelques recommandations. Nous vous proposons un récapitulatif des bons usages, pour que le déconfinement se passe au mieux pour nos espèces communes ou protégées.



Orchidée Ophrys abeille. Crédit : Aurélien GUIBERT

Comment respecter la faune et la flore ?

- restez sur les sentiers balisés, et soyez attentifs à la faune qui aurait pu s'installer à des endroits inhabituels pour se reproduire,
- respectez bien les accès habituels aux plages, les clôtures et balisages afin de protéger la végétation des dunes et des hauts de plage qui s'est développée librement pendant le confinement,
- nos amis les chiens doivent être tenus en laisse. Le dérangement causé par les chiens sur la faune sauvage, peut avoir un impact grave sur leur survie.
- si vous découvrez un animal sauvage blessé ou vulnérable, prenez conseil auprès de spécialistes, n'intervenez pas. Toutes les informations sont sur le site de la LPO : <https://lpo.fr/oiseaux-en-detresse/les-gestes-qui-sauvent>

Quelles sont les plages du Grand Site de France Cap d'Erquy-Cap Fréhel ouvertes ?

Un arrêté préfectoral a été pris le 13 mai autorisant l'ouverture de 111 plages des Côtes d'Armor. Sur le territoire du Grand Site de France Cap d'Erquy-Cap Fréhel, les plages ouvertes sont :

Erquy : Saint-Pabu, Caroual centre et sud, Centre, Lourtuais, Portuais, Guen Lanruen, Saint-Michel, Montiers.

Fréhel : Grèves du Minieu (Sables-d'or-les-Pins) et l'anse du Croc.

Plévenon : les grèves d'en Bas, plage de la Fosse.

> [Consultez les arrêtés et informations spécifiques sur le site de la Préfecture](#)

Informations spécifiques sur le Cap Fréhel

Accès au Cap Fréhel : l'accès aux sentiers du Cap Fréhel sont autorisés. Pour le moment, le phare n'est pas encore ré-ouvert. Un sens de circulation unique a été mis en place par la mairie, après concertation avec le Conservatoire du Littoral et nos équipes.

Le point de départ de la visite du Cap Fréhel se fera au parking :

- une signalétique indiquera le sens unique de l'accès au site
- restez sur les sentiers balisés
- respectez la distanciation entre les personnes d'au-moins un mètre
- port du masque recommandé (pas obligatoire)

Les falaises du Cap Fréhel, un des sites emblématiques du Grand Site, accueillent chaque année **8 espèces d'oiseaux** marins, qui se sont habitués depuis deux mois à vivre sans présence humaine. Il est recommandé de bien rester sur les sentiers et d'éviter d'être trop bruyant afin de ne pas les perturber.



Le conseil du Grand Site :

Pensez également à décaler vos jours/horaires de visites pour éviter les fortes affluences et de favoriser les mobilités douces. Pourquoi ne pas profiter d'un lever ou coucher de soleil sur ces sites magiques ?

Bonnes visites, dans le respect de la nature !

Liens utiles :

- site de la [Préfecture des Côtes d'Armor](#) pour les autorisations d'ouverture des plages et sentiers
- site du [Conservatoire du Littoral](#)
- site de la [LPO](#) (Ligue pour la protection des oiseaux)
- site du réseau des [Grands Sites de France](#)

Contact presse :

Agnès PEREA, chargée de communication
02 96 41 50 83 // 07 60 91 61 78
communication@caperquyfrehel.fr

Syndicat Mixte Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel
16 – 18 rue Notre Dame
22240 PLEVENON

